



De l'unité de travail
aux conditions d'expositions
aux risques professionnels

UNE DÉMARCHE POUR FAIRE DU
DOCUMENT UNIQUE
UN OUTIL DE PROGRÈS

INTRODUCTION

Ce guide est destiné, en priorité, aux chefs d'entreprise des TPE et PME. Il a été conçu à partir de nombreuses interventions en entreprises de l'ARACT Basse-Normandie dans différents domaines : entreprises du paysage, artisans ruraux, ambulanciers, filière équine, industrie de l'ameublement...

La méthodologie proposée a pour but, outre l'identification et l'évaluation des risques professionnels, de faciliter le travail du chef d'entreprise dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de prévention. Ce choix de méthodologie a été dicté par le constat que les documents uniques déjà réalisés ne sont que très rarement utilisés pour la prévention. ■



SOMMAIRE

Réglementation.....	p. 7
Repères pour réussir.....	p. 8
Définitions.....	p. 9
La démarche pour faire du Document unique un outil de progrès.....	p. 11

PARTIE 1 | IDENTIFICATION DES DANGERS ET FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS p. 13

- Les dangers communs à toutes les entreprises
- Les dangers propres à l'entreprise

PARTIE 2 | ÉVALUATION DES FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS p. 31

- Les facteurs de risques communs à toutes entreprises
- Les facteurs de risques propres à l'entreprise

PARTIE 3 | LE PLAN D' ACTIONS p. 35



RÉGLEMENTATION

La directive cadre européenne (n° 89/391/CEE du 12 juin 1989), transposée dans le droit français par la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991, définit dans sa section II les obligations des employeurs en matière d'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs. Dans son article 6, elle énonce les « principes généraux de prévention » que les employeurs doivent mettre en œuvre. Parmi ces principes « l'évaluation des risques » est stipulée et l'article 9, parmi l'énoncé d'obligations diverses, évoque la possession par l'employeur d'une « évaluation des risques ».

En application de la loi, le décret n° 2001-1056 du 5 novembre 2001 impose à tous les chefs d'entreprise, quels que soit le domaine d'activité et l'effectif de l'entreprise, d'élaborer un document [appelé « document unique »]. Ce document doit comporter un inventaire, *a priori*, des risques identifiés ainsi que l'évaluation de ces risques professionnels cotoyés par l'ensemble des acteurs (dirigeants, employés permanents ou occasionnels).

Ce travail d'identification et d'évaluation est réalisé pour chacune des « unités de travail » (UT) composant l'entreprise ou l'établissement.

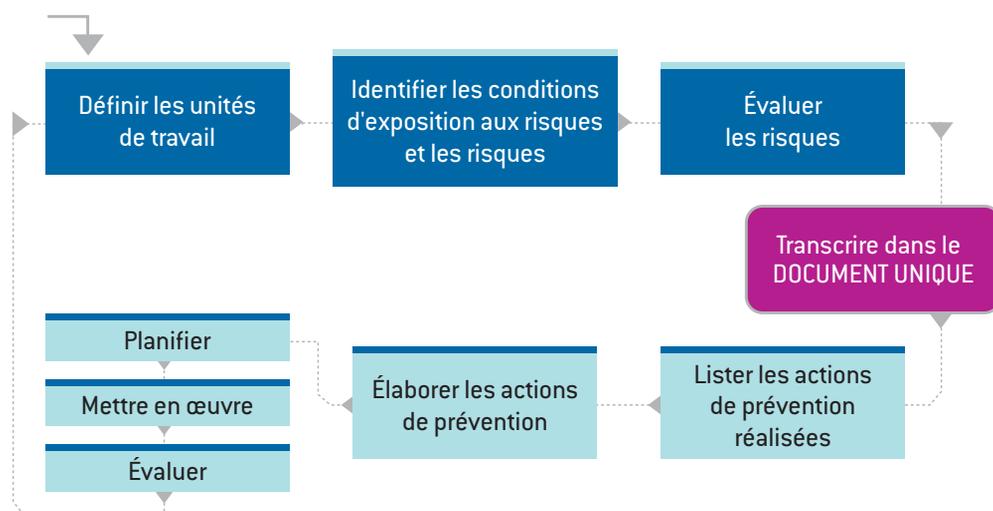
Cet ouvrage doit être régulièrement mis à jour (au moins annuellement).

Il ne constitue pas une fin en soi mais la première phase d'une démarche de prévention des risques professionnels (ex : programme annuel de prévention des risques professionnels) dans l'entreprise visant à :

- réduire les risques professionnels
- améliorer les conditions de travail des salariés
- réduire les coûts liés aux accidents du travail, à l'absentéisme...

Et par là même à :

- améliorer l'image de l'entreprise
- améliorer la qualité de la prestation rendue. ■



Déroulement du processus de prévention intégrant l'élaboration du document unique



REPÈRES POUR RÉUSSIR

○ L'IMPLICATION DU CHEF D'ENTREPRISE

Il est le garant de la sécurité et de la santé de ses salariés. Il doit être le moteur de la démarche de prévention.

○ UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Les salariés sont les premiers concernés par les risques professionnels qu'ils côtoient quotidiennement. Leurs connaissances fines des situations de travail, les savoir-faire de prudence qu'ils déploient permettent d'identifier les risques professionnels. Il est donc indispensable qu'ils soient associés de près au travail de constitution du « Document unique » et à la démarche de prévention. De même, quand ils sont présents dans l'entreprise, les représentants du personnel doivent participer aux réflexions sur le sujet.

○ UNE DÉMARCHE GLOBALE

Afin d'obtenir une analyse exhaustive des risques professionnels au sein de l'entreprise, il est nécessaire d'engager une démarche globale, c'est-à-dire :

- prendre en compte toutes les situations de travail de tous les salariés entre le début et la fin de la journée de travail,
- prendre en compte toutes les composantes de la situation de travail : le personnel, l'organisation du travail, l'environnement du travail, les produits et matériels utilisés, les équipements de travail ...
- prendre en compte une approche pluridisciplinaire de la prévention des risques professionnels en y associant des compétences médicales, organisationnelles et techniques.

○ LA PRISE EN COMPTE DU « TRAVAIL RÉEL »

L'employeur définit les conditions d'exécution du travail : c'est le travail prescrit. En situation de travail, le salarié est amené, pour diverses raisons qui lui sont propres ou imposées par les circonstances, à modifier, compléter, adapter... les conditions d'exécution du travail pour atteindre les objectifs assignés : c'est le travail réel.

L'analyse doit être focalisée sur cette dernière forme de travail, de façon à identifier les risques professionnels. En effet, si la prévention repose sur l'idée dominante que les travailleurs sont exposés à des dangers, on ne peut écarter que ceux-ci peuvent être amenés à s'exposer dans certaines conditions (récupération de dysfonctionnement, urgence de la situation, manque de moyens adaptés...). Ils sont alors amenés à se mettre en situation de risque. ■

DÉFINITIONS

DANGER

Tout élément qui menace la sécurité ou la santé d'un travailleur (exemple : un produit toxique, une machine, un outil, une échelle, un sol glissant, une activité sous forte cadence ...).

RISQUE

Survient dès qu'il existe une présence simultanée entre un travailleur et un élément présentant un danger.

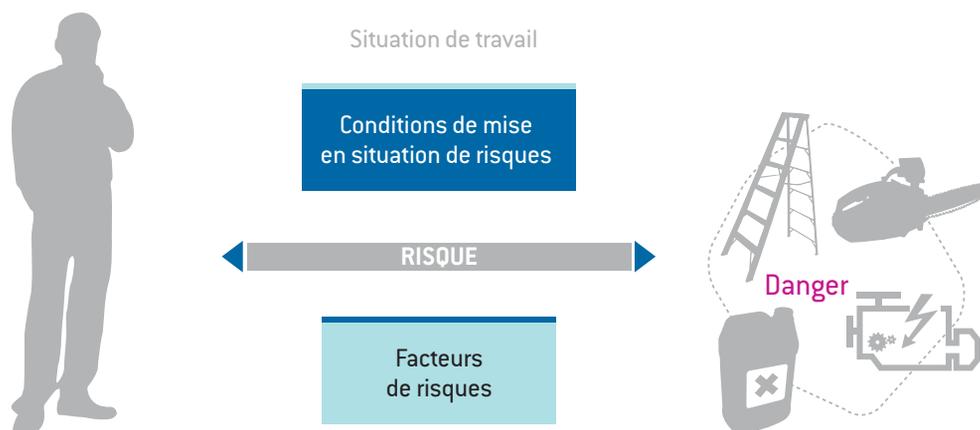


Schéma explicatif du risque professionnel

Pour analyser un risque professionnel, il est nécessaire d'identifier, dans le cadre d'une situation de travail, les **dangers** potentiels rencontrés par l'**homme**. Les **conditions de mise en situation de risque** (ou les conditions d'exposition aux dangers) doivent être mises en lumière pour comprendre comment l'opérateur s'est trouvé dans cette situation. C'est à partir de ces éléments que les actions de prévention seront les plus pertinentes et efficaces. Les interactions entre l'homme et les dangers constituent les **facteurs de risque** [ex : la maintenance manuelle est l'interaction entre l'homme qui porte, manipule, manutentionne et un danger (objet, sac, pièce, produit...)]. Ce sont ces derniers que le chef d'entreprise doit identifier et évaluer dans son Document unique.



Risque sans danger apparent

Cette notion récente dans le langage sécurité vise à définir les risques où le danger n'est pas « visible », « palpable » comme peut l'être un escalier (danger de chute), un produit chimique (danger d'intoxication)...

Ce n'est qu'en situation de travail que ces risques sans danger apparent (ex : les troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux) se découvrent. Ils sont le résultat d'une combinaison de facteurs liés au travail et en particulier en lien avec l'organisation du travail (pression temporelle, autonomie réduite, absence d'entraide...).

Identification des dangers et facteurs de risque

Recensement, *a priori*, des dangers et facteurs de risques professionnels au sein des unités de travail composant l'entreprise ou l'établissement.

Évaluation des facteurs de risque

Poids et hiérarchisation des facteurs de risques professionnels de l'entreprise. Ce classement s'effectue à partir d'indicateurs chiffrés et objectifs choisis par le chef d'entreprise. ■



© photlook - Fotolia.com



LA DÉMARCHE POUR FAIRE DU DOCUMENT UNIQUE UN OUTIL DE PROGRÈS

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Un chef d'entreprise ne peut pas seul réaliser son Document unique. Malgré ses connaissances de l'entreprise, il ne peut pas connaître tous les dangers professionnels. En effet, certains n'apparaissent qu'en situation réelle de travail.

Aussi est-il nécessaire, voire indispensable, que des salariés soient associés à ce travail d'élaboration du Document unique.

EXEMPLES

Dans cette TPE, le chef d'entreprise a associé un salarié à toute sa réflexion.

Dans cette autre entreprise, le responsable a piloté l'action mais a laissé à un salarié le soin de fournir les éléments constitutifs du Document unique.

Dans cette troisième, c'est le CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail) avec le chef d'entreprise qui ont travaillé sur le sujet.

COMMENT JE FAIS ?

Je crée une équipe composée *a minima* d'un salarié et de moi-même. Elle est chargée de piloter et d'instruire la démarche d'élaboration du Document unique.

En fonction de la taille de mon entreprise, j'y associe des représentants du personnel et/ou des membres du CHSCT (s'ils sont présents dans l'entreprise).

Je peux également y inviter le médecin du travail ou d'autres acteurs de prévention (ARACT, CRAM, MSA, OPPBTP, cabinet de consultants...).

FIL ROUGE

Une entreprise du secteur tertiaire forte de 300 salariés spécialisée dans la prise en charge des prestations légales et le développement d'actions sociales familiales (crèche) et composée d'un siège et d'agences réparties au sein d'un département. Le comité de pilotage chargé de la rédaction du Document unique a été composé :

- de 3 membres représentant la direction :
la DRH, le responsable de l'administration générale, un informaticien,
- et de 3 membres représentant le personnel :
la secrétaire du CHSCT, une chef d'agence, une technicienne d'agence.



LE CONTENU

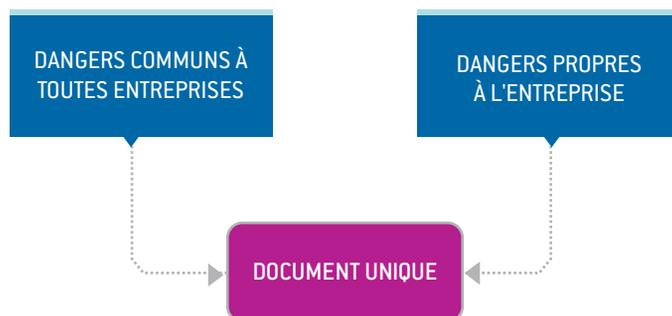
Deux grandes catégories de dangers professionnels sont présentes dans les entreprises : les dangers professionnels COMMUNS à toutes les entreprises et les dangers professionnels PROPRES à l'entreprise qui élabore son Document unique. Ces deux catégories doivent apparaître dans le document final d'évaluation des risques.

Les dangers COMMUNS

Quels que soient le secteur d'activité, la taille des entreprises, des dangers professionnels sont communs à toutes les entreprises (ex : incendie, électricité...). Ils sont identifiés, connus et font déjà l'objet d'une réglementation.

Les dangers PROPRES

En fonction du domaine d'activité de leurs entreprises, les salariés sont soumis à des dangers spécifiques (ex : entre un menuisier, un employé d'un service d'aide à la personne et un comptable les dangers seront différents). Ce sont ces dangers qui doivent être identifiés à partir des unités de travail.

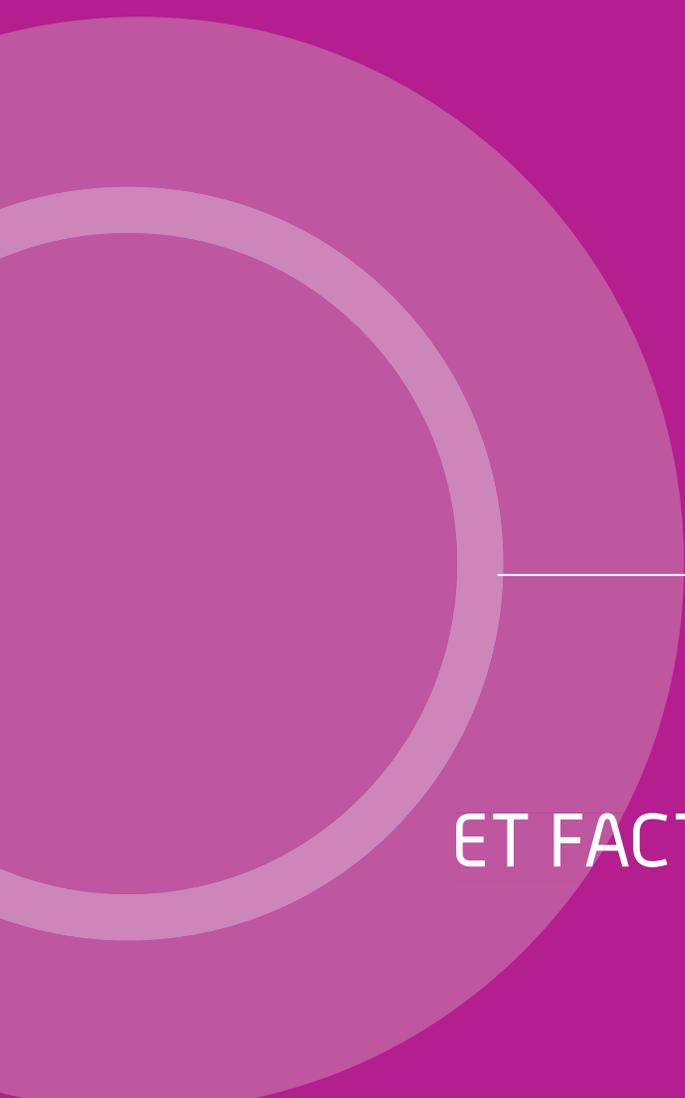


Éléments constitutifs du Document unique

Le travail effectué par le chef d'entreprise doit s'articuler autour des deux grandes parties précisées par les textes réglementaires :

- l'identification des dangers et des facteurs de risques,
- l'évaluation des dangers et des facteurs de risques.

Une troisième partie consacrée au plan d'actions complétera utilement le document. ■



PARTIE 1

IDENTIFICATION
DES DANGERS
ET FACTEURS DE RISQUES
PROFESSIONNELS

LES DANGERS COMMUNS À TOUTES LES ENTREPRISES

DÉMARCHE

Les dangers communs sont connus et les mesures de prévention à mettre en place pour les limiter sont définies par la réglementation. Il est donc nécessaire de les répertorier au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

EXEMPLES

Les possibilités d'avoir un incendie dans des espaces de travail sont réelles dans toutes les entreprises. La réglementation peut les réduire (ex : équipement en matériel de lutte contre l'incendie, vérifications et contrôles périodiques, locaux spécifiques...).

COMMENT JE FAIS ?

Avec l'équipe constituée, nous répondons aux questions de la grille ci-après et nous identifions ainsi les dangers potentiels présents dans l'entreprise.

Si la réponse est OUI au questionnement proposé, le danger est présent dans l'entreprise et doit faire l'objet d'une inscription dans le Document unique.



© Simon Coste - Fotolia.com

L'ENTREPRISE UTILISE POUR SON ACTIVITÉ...

	DANGERS POTENTIELS	QUESTIONNEMENT	RÉPONSES OUI/NON	PRINCIPALES MESURES RÉGLEMENTAIRES
... DES BÂTIMENTS	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des produits inflammables (papier, bois, paille...)? • Mélange-t-on des produits qui peuvent déclencher un incendie? • Stocke-t-on dans un même local des produits incompatibles? • Travaille-t-on en utilisant des points chauds (soudage...)? • Avons-nous des installations électriques en état? • Autres : ... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement en matériel de lutte contre l'incendie • Vérifications et contrôles périodiques • Locaux spécifiques...
	Explosion	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des produits explosifs? • Pouvons nous avoir la création d'une atmosphère explosive (gaz de ville, gaz de fermentation...)? • Utilise-t-on des produits volatils (solvants, bombes aérosols...)? • Autres : ... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aération, ventilation des locaux • Locaux spécifiques • Plans d'intervention • Consignes...
	Électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des machines fixes ou portatives qui pourraient être défectueuses? • Nos installations électriques peuvent-elles être défectueuses? • Autres : ... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifications et contrôles périodiques • Consignes de sécurité...
... DES VÉHICULES	Circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des véhicules dont l'état général est dégradé? • Utilise-t-on des véhicules spécifiques : PL, véhicule aménagé...? 	<p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifications périodiques • Passage au « contrôle technique »
... DES MACHINES	Appareils mécaniques, thermiques...	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des machines outils fixes ou portatives ou à main qui présentent : <ul style="list-style-type: none"> - des parties mobiles accessibles au personnel? - des parties tranchantes? - la possibilité de projeter des fluides ou des matières? • Autres : ... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité • Consignation lors de la maintenance...
... DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL INDIVIDUELS OU COLLECTIFS	Appareils et accessoires de levage et de manutention	Utilise-t-on : <ul style="list-style-type: none"> • des ascenseurs ou des monte-charge? • des chariots élévateurs? • des treuils, chaînes, élingues? • des dispositifs mobiles pour accéder à des parties hautes : échelles, escabeaux, élévateurs de personnes...? • autres : ... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifications et contrôles périodiques...

L'ENTREPRISE REÇOIT DANS SON ENCEINTE...

	DANGERS POTENTIELS	QUESTIONNEMENT	RÉPONSES OUI/NON	PRINCIPALES MESURES RÉGLEMENTAIRES
... DES ENTREPRISES DE TRANSPORT	Opérations de chargement et de déchargement	<ul style="list-style-type: none"> Recevons-nous dans l'entreprise des transporteurs qui livrent ou enlèvent des produits divers : matières premières, machines, papiers... ? 	<ul style="list-style-type: none"> Protocole de sécurité
... DES ENTREPRISES EXTERIEURES QUI EFFECTUENT	Co-activité	<ul style="list-style-type: none"> Le nettoyage des locaux est-il assuré par une société spécialisée ? L'entretien et/ou les travaux sur les infrastructures sont-ils assurés par des artisans (électriciens, plombiers...) ? L'entretien et les interventions pour pannes des machines sont-ils assurés par les fournisseurs ou/et des réparateurs extérieurs à l'entreprise ? 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de prévention
... DES PERSONNES QUI SE DÉPLACENT À PIED, EN VÉHICULE...	Circulation	Recevons-nous au sein de l'entreprise des : <ul style="list-style-type: none"> clients ? fournisseurs ? intervenants divers ? 	<ul style="list-style-type: none"> Règles de circulation interne Protocole de sécurité Mise en place de protections : cheminement, barrières...

L'ENTREPRISE AFFECTE SES SALARIÉS DANS DES ESPACES DE TRAVAIL EN PRÉSENCE DE...

	DANGERS POTENTIELS	QUESTIONNEMENT	RÉPONSES OUI/NON	PRINCIPALES MESURES RÉGLEMENTAIRES
... BRUIT	Ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des machines, outils, matériels émettant du bruit de façon continue ? • Utilise-t-on des machines, outils, matériels émettant du bruit de façon occasionnelle ? • Utilise-t-on des process de fabrication bruyants ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'ambiance sonore • Protection collective puis individuelle
... TEMPÉRATURES BASSES OU ÉLEVÉES	Ambiance thermique	<ul style="list-style-type: none"> • Les postes de travail des salariés sont-ils exposés aux intempéries, aux courants d'air, à la chaleur intense (ex : derrière des vitres exposées au soleil) ? • Utilise-t-on des matériels, matériaux, process produisant de la chaleur ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement des locaux de travail • Contrôles et vérifications périodiques
... LUMINOSITÉ FAIBLE OU FORTE	Ambiance lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs d'éclairage sont-ils : <ul style="list-style-type: none"> - insuffisants ? - usés ? - défectueux ? • Les salariés sont-ils en présence de zones éblouissantes ou d'ombres ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage de secours • Vérifications et contrôles périodiques
... PRODUITS CHIMIQUES	Exposition aux produits CMR (cancérogènes mutagènes reprotoxiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise-t-on des produits chimiques, nocifs... ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des expositions • Remplacement des produits

FIL ROUGE

Les membres du groupe ont échangé sur la grille et ont convenu qu'il était nécessaire de dresser la liste des produits chimiques utilisés par les salariés de l'entreprise. Deux membres ont été désignés pour dresser cet inventaire au sein du siège et des agences. Les documents réalisés seront annexés au Document unique. ■

LES DANGERS PROPRES À L'ENTREPRISE

DÉMARCHE

Il n'y a risque qu'en présence d'un opérateur et d'un danger. Pour pouvoir identifier les facteurs de risques, il est donc nécessaire d'analyser les **actions** de travail (et pas seulement le poste de travail) où l'opérateur est face au danger.

Exemple :

l'action « dévisser un écrou » met en évidence les dangers suivants :

- écrou trop serré (l'opérateur devra produire un effort pour effectuer l'action),
- écrou abîmé (en dévissant, la clé employée pourra se désolidariser de l'écrou),
- matériel défectueux (clé usée), matériel inadapté (écrou de 13 clé de 14).

Ces actions ne sont jamais isolées mais sont toujours enchaînées dans un processus que l'on peut appeler **phase**.

Exemple :

l'action « dévisser un écrou » peut faire partie d'une phase « intervention sur une machine » qui comprend :

- dévisser écrou,
- sortir pièce défectueuse,
- remplacer élément de la pièce,
- placer pièce réparée,
- visser écrou.

Les phases font elles-mêmes partie d'une **situation caractéristique** de travail réalisée par l'opérateur dans un espace donné.

Exemple :

la phase « intervention sur une machine » est une des composantes de la situation caractéristique : « maintenance de l'outil de production ».

Ces actions caractéristiques sont effectuées au sein d'une **unité de travail**. Dans l'exemple c'est l'atelier de production.

Cette démarche a pour conséquence de connaître et d'investiguer la réalité du travail des salariés. Cette réalité ne peut être connue que grâce à l'apport des salariés eux-mêmes. Aussi est-il préférable de les associer à la démarche.



Pour identifier les risques il est impératif de :

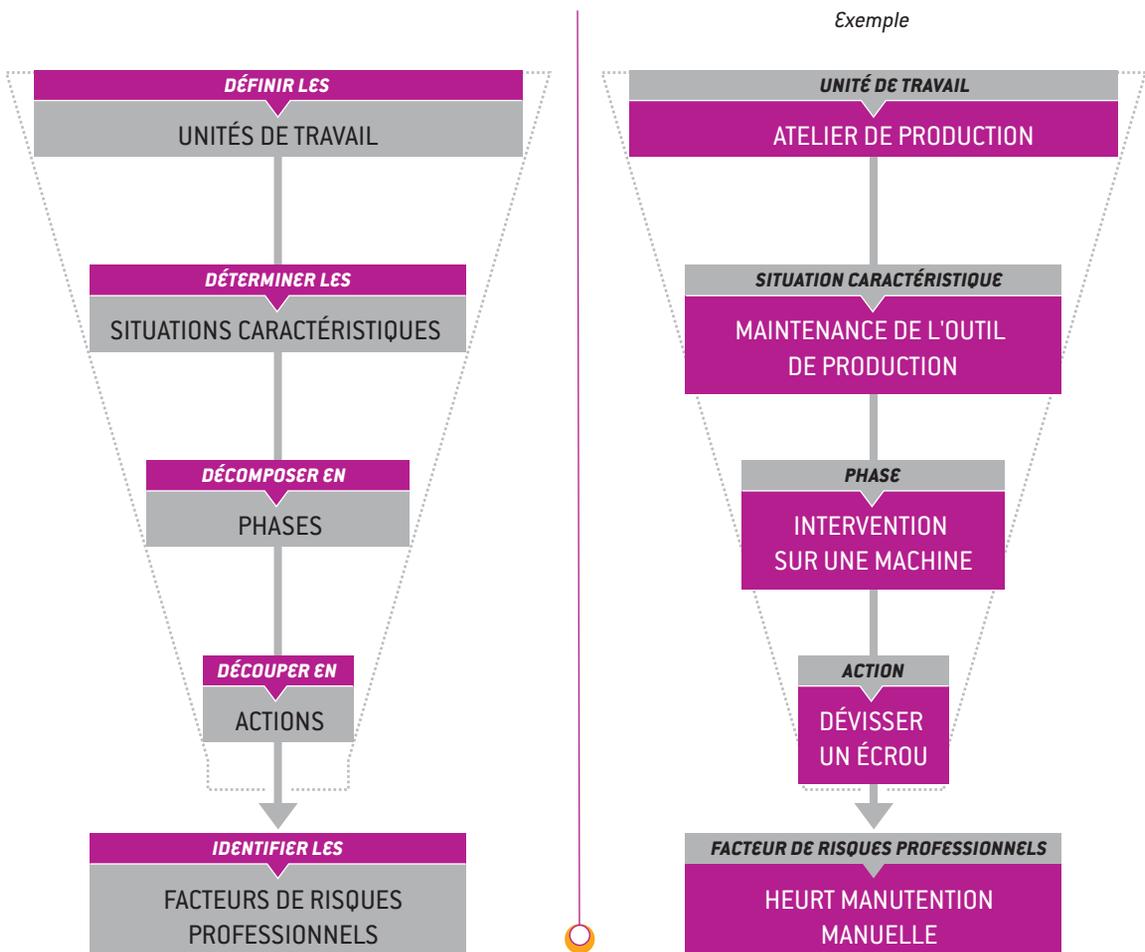


Schéma de principe de la démarche d'identification des risques

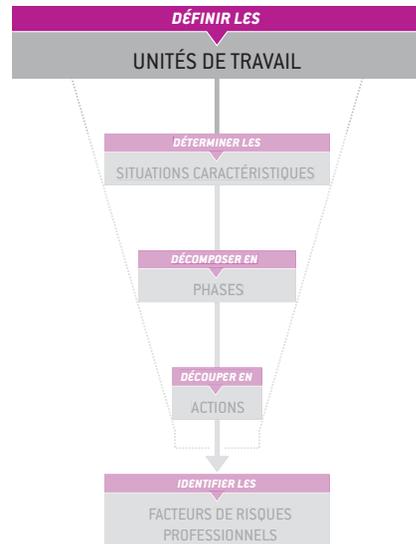
Définition des unités de travail (UT)

DÉMARCHE

Nous proposons que les unités de travail soient définies à partir des espaces que les salariés utilisent pour leur travail.

Il faut éviter de multiplier les unités de travail au risque de voir une multiplication de « copier-coller » lors de la suite de la démarche.

Les postes de travail ne peuvent pas être considérés comme une unité de travail car l'identification n'est pas une démarche d'analyse des risques au poste.



EXEMPLES

- 1 Dans une entreprise de services à la personne, 3 unités de travail ont été définies : les bureaux (travail administratif), la route (pour se rendre chez les clients) et le domicile des clients.
- 2 Pour une entreprise de la filière conchylicole, 6 unités de travail ont été définies : le bureau (travail administratif), le chantier (atelier de production), la route (déplacement entre le chantier et les parcs à huîtres), l'estran (parc à huîtres ou bouchots à moules), l'atelier de maintenance (réparation du matériel roulant et autres) et le marché (lieu de commercialisation).
- 3 Dans une entreprise industrielle le travail de définition a abouti sur 9 unités de travail : les bureaux (administratif + bureau d'études + méthodes + qualité), l'atelier de production, l'atelier peinture, l'atelier de conditionnement, l'atelier d'expédition, le magasin, la route (technico-commerciaux), les enceintes hors entreprises (résidence des clients vus par les technico-commerciaux, établissements institutionnels pour réunions diverses) et les foires expositions.

COMMENT JE FAIS ?

Je réponds à la question : dans quels endroits sont employés mes salariés ?

Je n'oublie pas dans mes réflexions que des salariés peuvent être amenés à se déplacer hors de l'entreprise pour réaliser leur travail (magasinier, vagemestre, commerciaux, responsables divers...). Si c'est le cas je dois créer une unité de travail déplacements.

Je peux utiliser un plan de l'entreprise pour visualiser plus facilement les unités de travail.

FIL ROUGE

À partir des lieux de travail génériques à savoir « siège » et « antenne », les membres ont listé les fonctions présentes (secrétaire, cadres, technicien, contrôleur, etc.) et les ont mis en rapport avec leurs lieux de travail définis : accueil, crèche, pool téléphonique, espaces verts, espace courrier, domicile client, etc.).

Les membres ont, ensuite, à partir de la grille élaborée précédemment, énoncé les activités réalisées par chacun (informatique, relation client, déplacement, nettoyage...). À l'issue de ce travail, il est apparu des activités similaires qui ont été regroupées. Ainsi le groupe a considéré que le travail administratif d'une secrétaire au siège présentait, *a priori*, les mêmes risques qu'un travail administratif d'une secrétaire en agence. Le regroupement a ainsi permis de définir les unités de travail au nombre de 7 : administratif, transport, intervention à l'extérieur, enfants, reprographie, logistique/informatique et surveillance.



© Yveline Thouvenot - Fotolia.com



© Jean-Paul Bounine - Fotolia.com

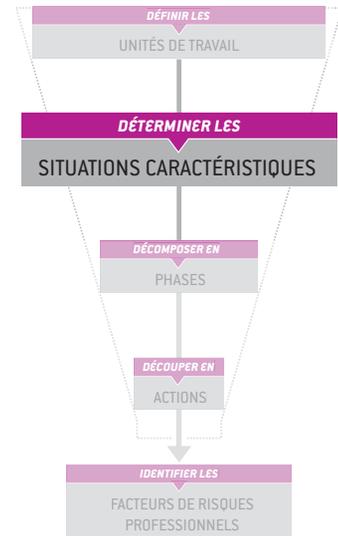


Détermination des situations caractéristiques

DÉMARCHE

Les situations caractéristiques sont la combinatoire des espaces de travail où doit se situer le salarié et le travail qu'il va y faire.

Il peut cohabiter plusieurs situations caractéristiques par unité de travail. En effet, des salariés de fonction différente peuvent travailler dans la même unité de travail mais sur des espaces différents. Ou bien la temporalité du travail n'est pas la même. Exemple : pour la filière conchylicole il a été défini deux situations caractéristiques car la mise en place des poches ne s'effectue pas en même temps que l'installation des tables.



EXEMPLES

- 1 dans l'entreprise de service, unité de travail « domicile des clients », la situation caractéristique déterminée est : « renseigner le client » (dans une pièce de la résidence).
- 2 Dans l'entreprise conchylicole, sur l'unité de travail « estran », deux situations caractéristiques déterminées s'énoncent :
 - « mettre en place les poches » (sur le parc existant),
 - « installer de nouvelles tables » (sur le parc existant).
- 3 Pour l'unité de travail « magasin » de l'entreprise industrielle ce sont :
 - « distribuer les produits » (au comptoir),
 - « assurer le déchargement des camions de livraison » (sur le quai),
 - « ranger les produits livrés » (dans les racks du local de stockage),
 - « assurer le travail administratif consécutif aux livraisons » (au bureau).



COMMENT JE FAIS ?

Cette réflexion se base sur la réalité du travail des opérateurs et donc doit être engagée avec eux ou leurs représentants.

Je détermine les fonctions des salariés qui travaillent ou interviennent dans l'unité de travail.

Pour chaque fonction, je liste les endroits dans l'unité de travail où se trouve le salarié pour effectuer son travail.

Pour chaque endroit repéré, j'indique le travail que doit y faire chaque salarié.

FIL ROUGE

Pour chacune des unités de travail, les membres du groupe ont, à partir de leurs connaissances, listé les espaces de travail où se trouvent les salariés pour effectuer leurs activités. Pour chaque espace, les activités réalisées ont été édictées. Ils ont ainsi mis en évidence, pour les 7 unités de travail, 13 situations caractéristiques.

3 binômes (1 représentant de la direction et un représentant du personnel) se sont réparti les 13 situations caractéristiques. La répartition a pris en compte les fonctions de chacun mais également les localisations géographiques de chacun.



© JackF - Fotolia.com

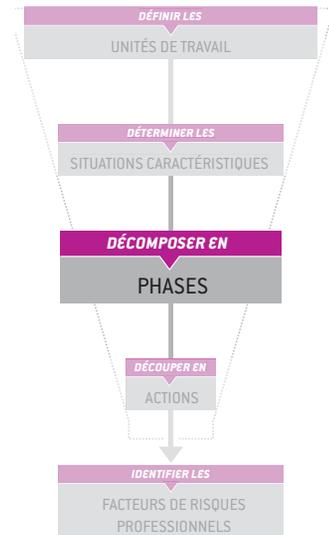


© govocinity - Fotolia.com

Décomposition en phases

DÉMARCHE

Pour permettre de se rapprocher de l'identification des facteurs de risques professionnels, il est important de décomposer les situations caractéristiques en phases.



EXEMPLES

- 1 Au niveau du service à la personne les phases de la situation caractéristique « renseigner le client » sont :
 - se rendre à la porte d'entrée,
 - se rendre dans la pièce d'entretien,
 - s'installer et installer son matériel,
 - échanger avec le client.
- 2 Pour l'entreprise conchylicole, la situation caractéristique « mettre en place les poches » se décompose en :
 - préparer les poches,
 - installer les poches,
 - se déplacer,
 - accrocher les poches.
- 3 dans le cadre de l'entreprise industrielle on décompose « ranger les produits » en :
 - enlever les cartons de la palette,
 - mettre les cartons dans les racks,
 - ranger les palettes inutilisées.

COMMENT JE FAIS ?

Cette réflexion se base sur la réalité du travail des opérateurs et donc doit être engagée avec eux ou leurs représentants.

Avant de débiter cette analyse il peut être utile de filmer, avec l'accord des personnes, les situations caractéristiques. Ce film pourra servir de support aux échanges entre les membres du groupe de travail.

Pour établir la liste des phases je repère les grandes parties de la situation caractéristique. Ces phases se caractérisent par un début et une fin qui peuvent être :

- un changement de lieu (extérieur et intérieur d'un local, autour de la palette puis dans les racks...)
et /ou
- un changement d'activité (préparer et installer...).

FIL ROUGE

Pour pouvoir effectuer la décomposition de la situation caractéristique en phases, certains binômes se sont déplacés sur une unité de travail (ex : pour l'unité de travail « administratif » dans une agence) et ont filmé un opérateur en situation. Au retour, ils ont visionné le rush établi et ont repéré le début et la fin des phases.



© Photodisc

Découpage en actions

DÉMARCHE

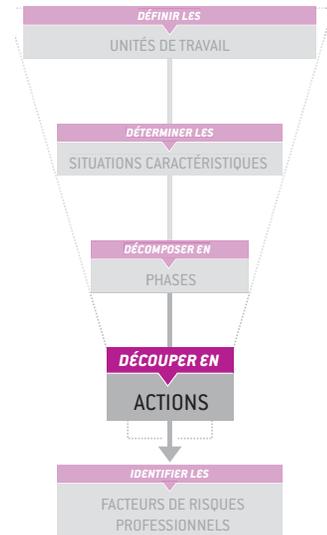
Le découpage en actions permet de repérer les risques professionnels, c'est-à-dire les moments où les salariés se trouvent face aux dangers.

EXEMPLES

- 1 « se rendre à la porte d'entrée » se découpe en :
 - descendre du véhicule,
 - se déplacer jusqu'au bâtiment,
 - monter l'escalier jusqu'à l'étage idoine.

- 2 « préparer les poches » se découpe en :
 - prendre les poches,
 - transférer les poches.

- 3 « enlever les cartons de la palette » se découpe en :
 - défilmer la palette,
 - mettre le film dans les bennes à déchets,
 - retirer les cartons de la palette.



COMMENT JE FAIS ?

Le document filmé, ainsi que la participation des salariés, sont des supports très appréciables voire indispensables, à ce stade de la démarche. Je peux faire verbaliser les salariés à partir du film.

Je découpe en actions. Ces actions se caractérisent, elles aussi, par un début et une fin qui peuvent être :

- un changement de lieu (extérieur et intérieur d'un local, autour de la palette puis dans les racks...)
et /ou
- un changement d'activité (préparer et installer...).

FIL ROUGE

En reprenant les vidéos tournées, les membres du binôme ont pu lister les actions effectuées par l'opérateur dans le cadre des différentes phases.



© Yves Roland - Fotolia.com



© Ramona Heim - Fotolia.com



Identification des dangers et des facteurs de risque

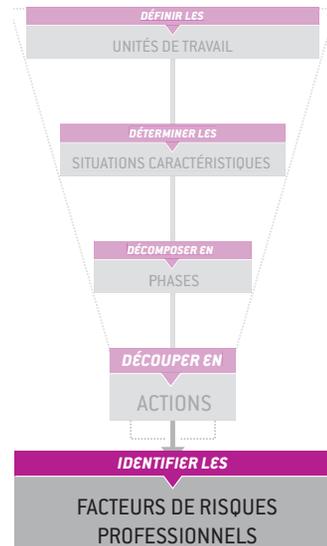
○ DÉMARCHE

La réflexion avec les salariés permet de mettre en évidence les facteurs de risques dans les cas où ils sont exposés à un danger et dans les cas où ils s'exposent pour, par exemple, atteindre les objectifs assignés, respecter les délais, faire de la qualité...

Elle permet aussi de mettre en lumière les facteurs aggravants.

○ EXEMPLES

La grille remplie ci-après présente quelques exemples mis en évidence lors d'interventions dans la filière conchylicole.



○ COMMENT JE FAIS ?

Le document filmé, ainsi que la participation des salariés, sont des supports très appréciables voir indispensables, à ce stade de la démarche. Je peux faire verbaliser les salariés à partir du film.

Je remplis la grille ci-après pour chaque phase.

J'analyse chaque action.

- *Quels sont les dangers qui peuvent entraîner les effets néfastes pour les salariés au niveau santé et/ou sécurité (fracture, coupure...)?*
- *Pour quelles raisons l'opérateur se trouve-t-il face à ce danger?*

Ces deux questions permettent de mettre en lumière les dangers et les facteurs de risque.

Je les liste donc.

Autre question à laquelle je dois répondre :

Y a-t-il des situations ou des moments où les risques professionnels sont plus accentués ? Si oui, pourquoi ?

Cela permet de mettre en évidence de nouveaux dangers et des facteurs aggravants.

FIL ROUGE

Pour mettre en lumière les facteurs de risques et aggravants, les membres du binôme ont repéré à partir du film les dangers côtoyés par l'opérateur. Une rencontre avec l'opérateur concerné a été initiée pour le faire verbaliser sur sa situation de travail et ses situations de risque professionnel. ■

Exemple de grille vierge

ENTREPRISE :

UNITÉ DE TRAVAIL :

SITUATION CARACTÉRISTIQUE :

PHASES	ACTIONS	DANGERS	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS AGGRAVANTS



Exemple de grille remplie

ENTREPRISE :

UNITÉ DE TRAVAIL : **travail sur l'estran**

SITUATION CARACTÉRISTIQUE : **mettre en place les poches**

PHASES	ACTIONS	DANGERS	FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS AGGRAVANTS
Préparation	Prendre la poche	Poids des poches	Manutention manuelle	
		Nombre de poches	Gestuelle répétitive	Interaction marée et charge de travail
		Hauteur des piles	Gestuelle pénalisante	
	Se déplacer	Poids des poches	Chute	Interaction marée et charge de travail
		Poids des poches	Port de charges	
		État du sol	Chute	Interaction marée et charge de travail
Installation de la poche	Suivre l'avancée du tracteur	Tracteur	Heurt	
		État du sol	Chute	Interaction marée et charge de travail
	Prendre la poche	Poids des poches	Manutention manuelle	
		Nombre de poches	Gestuelle répétitive	Interaction marée et charge de travail
		Hauteur de la remorque	Posture pénalisante	Interaction marée et charge de travail

« L'interaction marée et charge de travail » s'explique comme un facteur aggravant par les acteurs de l'entreprise du fait qu'en fonction de l'adéquation de la charge de travail prévue (qui va demander du temps de travail important) et de la durée du temps de travail autorisée par la marée (fonction des conditions météorologiques : vent...), les salariés seront obligés de densifier leurs actions de travail pour atteindre les objectifs définis.

PARTIE 2

ÉVALUATION DES FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Démarche

1 | L'ÉVALUATION

Le chef d'entreprise doit évaluer les facteurs de risques professionnels. Cela revient à opérer un classement par ordre d'importance. Or la réglementation ne prévoit pas de critères de classement universels. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur un argumentaire élaboré à partir de critères objectifs existant dans l'entreprise.

La grille ci-après propose quelques critères permettant ce classement.

2 | HIÉRARCHISATION DES FACTEURS DE RISQUES

Cette action est de la responsabilité du chef d'entreprise qui, en fonction des critères définis précédemment et d'éventuels autres critères qui lui sont personnels, classe les facteurs de risques professionnels dans l'ordre d'importance de ceux-ci au sein de l'entreprise.

C'est à partir de cette classification qu'une liste des actions à entreprendre dans le cadre de la démarche de prévention sera construite. ■





LES FACTEURS DE RISQUES COMMUNS À TOUTES LES ENTREPRISES



COMMENT JE FAIS ?

Je collationne le maximum d'éléments permettant de renseigner les indicateurs. La personne chargée du personnel, les salariés et le médecin du travail peuvent être associés à ce travail.

Je remplis les grilles ci-dessous, je les intègre dans le Document unique. ■

Exemple de grilles vierges*

L'entreprise utilise pour son activité	Quantité	Fréquence d'utilisation	Nombre de salariés exposés	Nombre d'accidents du travail en lien avec...	Autres indicateurs

L'entreprise reçoit dans son enceinte	Fréquence par an, semaine ou jour	Durée des visites, activités...	Nombre de salariés concernés	Nombre d'accidents du travail en lien avec...	Autres indicateurs

L'entreprise affecte ses salariés dans des espaces de travail en présence de...	Fréquence par an, semaine ou jour	Durée des expositions	Nombre de salariés concernés	Nombre d'accidents du travail en lien avec...	Autres indicateurs

* Exemples de grilles présentant des critères permettant d'évaluer les risques professionnels communs à toutes les entreprises.

LES FACTEURS DE RISQUES PROPRES À L'ENTREPRISE

COMMENT JE FAIS ?

Je collationne le maximum d'éléments permettant de renseigner les indicateurs. La personne chargée du personnel, les salariés et le médecin du travail peuvent être associés à ce travail.

Je remplis la grille ci dessous, une par unité de travail. Je les intègre dans le Document unique. ■

Exemple de grille vierge

UNITÉ DE TRAVAIL :

Facteurs de risques	Nombre de salariés concernés	Nombre d'accidents du travail	Nombre de maladies professionnelles	Durée d'exposition aux facteurs de risques	Fréquence d'exposition	Autres indicateurs

Exemple de grille remplie

UNITÉ DE TRAVAIL : **travail sur l'estran**

Facteurs de risques	Nombre de salariés concernés	Nombre d'accidents du travail	Nombre de maladies professionnelles	Durée d'exposition aux facteurs de risques	Fréquence d'exposition	Autres indicateurs
Gestuelle répétitive	6	1	1	2 h 30 / jour	1 fois / jour	Nombreuses plaintes
Port de charges	6	0	0	2 h 30 / jour	1 fois / jour	
Manutention manuelle	6	0	0	2 h 30 / jour	1 fois / jour	
Heurt	2	1	0	2 h 30 / jour	1 fois / jour	
Chute de plain-pied	6	0	0	2 h 30 / jour	1 fois / jour	



HIÉRARCHISATION DES FACTEURS DE RISQUE



COMMENT JE FAIS ?

À partir des grilles remplies précédemment, je décide de la hiérarchisation selon des critères qui me sont propres.

Une fois ma décision prise, je remplis la grille ci-dessous, que j'intègre dans le Document unique.

Exemple de grille vierge

RANG	FACTEURS DE RISQUE PROFESSIONNEL	UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
Etc.		

Si le facteur de risque concerne toutes les unités de travail (ex : incendie) j'indique « toutes les unités » dans le tableau. ■





PARTIE 3

LE PLAN D' ACTIONS

LE PLAN D' ACTIONS

DÉMARCHE

Le Document unique est le point de départ d'une démarche de prévention qui vise à supprimer ou à réduire les risques professionnels identifiés.

Trop souvent les actions de prévention des risques ne sont dirigées qu'envers l'HOMME et ne concernent que la mise à disposition et l'obligation d'équipements de protection individuelle (EPI) ou de la formation pour les salariés pour leur apprendre les « normes de sécurité ». Si ces actions sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes pour permettre la mise en place d'actions de prévention efficaces. Des actions en direction du Matériel, de l'Environnement et surtout de l'Organisation du travail doivent être recherchées.

Pour réaliser cette action, le chef d'entreprise peut se faire aider par un conseil extérieur (ARACT, CRAM, MSA, OPPBTP, Cabinet de Consultants spécialisés...).

EXEMPLE

Dans le cadre d'un travail dans la filière équine, sur les 245 actions de prévention proposées :

- 39 concernaient l'Homme (formation...),
- 69 le Matériel (amélioration, dotation...),
- 63 l'Environnement (aménagement, entretien des circulations...),
- 74 l'Organisation du travail (répartition des tâches, du temps de travail...).

COMMENT JE FAIS ?

- Je remplis la grille ci-dessous avec le groupe de travail.
- Je répertorie les solutions déjà mises en œuvre au sein de l'entreprise.

J'envisage de nouvelles mesures de prévention en basant la réflexion sur la réalité du travail (est-ce que ces nouvelles mesures ne vont pas à l'encontre de la performance du travail ? ne vont-elles pas créer de nouveaux risques ? ne vont-elles pas rendre le travail plus difficile ? ...) et dans les 4 directions Homme, Organisation du travail, Matériel et Environnement. ■



Exemple de grille vierge

Facteurs de risques identifiés	Dangers potentiels identifiés	Actions déjà mises en œuvre	Actions de prévention à mettre en œuvre en direction de			
			Matériel	Organisation du travail	Homme	Environnement

Exemple de grille remplie

FILIÈRE CONCHYLICOLE

Facteurs de risques identifiés	Dangers potentiels identifiés	Actions déjà mises en œuvre	Actions de prévention à mettre en œuvre en direction de			
			Matériel	Organisation du travail	Homme	Environnement
Chute	État du sol			Travailler sur des espaces découverts (non recouverts par la marée)	Connaître les règles de déplacement sur les espaces recouverts par la marée (ex : ne pas se déplacer à reculons)	
Heurt	Espace restreint entre remorque et tables		Utiliser des remorques dont les roues sont en retrait par rapport au bord du plateau			
Manutention manuelle	Nombre de poches	Dotation et port de gants				
Gestuelle répétitive	Nombre de poches					
Posture pénalisante	Hauteur des piles		Utiliser des remorques surbaissées			





**Association Régionale pour l'Amélioration
des Conditions de Travail de Basse-Normandie**

Immeuble Paseo - Parc Athéna

12, rue Ferdinand-Buisson

14280 St-Contest - Caen

Tél. 02 31 46 13 90

E-mail : anactbn@wanadoo.fr

www.basse-normandie.aract.fr

